

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 19 décembre 2013

DCM N° 13-12-19-22

**Objet : Garantie d'emprunt accordée à la SAHLM LOGIEST - Réaménagement d'emprunts.**

**Rapporteur: M. TOULOUZE**

Par plusieurs délibérations prises entre 1986 et 1999, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie de la Ville de METZ pour 20 emprunts dont détail en pièce jointe, contractés par la SAHLM LOGIEST auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La SAHLM LOGIEST a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par la Ville de METZ.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts réaménagés référencés dans le tableau annexé jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

En conséquence, au cas où la SAHLM LOGIEST, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés, la Ville de METZ s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de METZ est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment dans ses articles L2252-1 et suivants,

VU l'article 2298 du code civil,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 6 mars 1986, 6 avril 1990, 6 juillet 1990, 24 avril 1992, 3 juillet 1992, 24 septembre 1993, 20 décembre 1993, 1 juillet 1994, 27 janvier 1995, 27 septembre 1996, 3 juillet 1998 et 24 septembre 1999,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DECIDE :

- **DE REITERER** sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés référencés en annexe, contractés par la SAHLM LOGIEST auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les nouvelles conditions, à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau pour chacun des prêts, jusqu'à complet remboursement des sommes dues,
- **DE MAINTENIR** son engagement de libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt, pendant toute la durée des prêts réaménagés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à intervenir à chacun des avenants de réaménagement qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SAHLM LOGIEST, en application de la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Conseiller Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Finances  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.10 Divers

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## Liste des emprunts réaménagés

Adresse de(s) l'immeuble(s) financé(s)		N° de contrat de la Caisse des Dépôts	Montant de l'emprunt contracté	Date de la délibération initiale en garantie
Rue de Bouteiller	METZ	223644	1 257 384,25 €	06/03/1986
Rue de la Falogne	METZ	276332	948 353,02 €	06/04/1990
Rue de la Falogne	METZ	279059	3 717 588,81 €	06/04/1990
Rue des Pins	METZ	355714	1 921 569,10 €	06/07/1990
Rue des Pins	METZ	414811	1 273 638,52 €	06/07/1990
Rue du Pont des Morts	METZ	362293	142 618,04 €	24/04/1992
Avenue André Malraux	METZ	413523	442 102,15 €	03/07/1992
Rue Saint Pierre	METZ	413524	224 100,06 €	03/07/1992
Rue de la Blanche Borne	METZ	416555	147 109,49 €	03/07/1992
Rue de la Blanche Borne	METZ	362512	1 334 298,28 €	03/07/1992
Rue de la Blanche Borne	METZ	362514	1 025 276,20 €	03/07/1992
Rue Saint Livier	METZ	428862	124 296,56 €	24/09/1993
Avenue André Malraux	METZ	433528	174 865,12 €	20/12/1993
Rue Marchant	METZ	433530	196 250,67 €	20/12/1993
Rue de Colombey	METZ	441633	182 281,00 €	01/07/1994
Rue Alfred Krieger	METZ	444708	771 386,08 €	27/01/1995
Rue Alfred Krieger	METZ	446858	499 603,02 €	27/01/1995
Rue Georges Ducrocq	METZ	468951	1 298 865,63 €	27/09/1996
Rue Georges Lenôte	METZ	866831	701 265,48 €	03/07/1998
Rue des Jacinthes	METZ	913959	1 204 347,24 €	24/09/1999
<b>TOTAL</b>			<b>17 587 198,72 €</b>	

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : 000089514 - LOGIEST SAHLM

N° prêt réaménagés (5)	Montants réaménagés (1) (2)	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1)	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1)	Quotité garantie (en %)	Durée du différé d'amortissement (en nombre d'échéances)	Durée de remboursement du prêt (en nombre d'échéances)	Date de 1ère échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel (en % (3))	Taux de période (en % (3))	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index (en %)	Règle de révision (4)	Taux annuel de progressivité des échéances (en %)	Taux annuel de prog plancher des échéances (en %)	Taux annuel de prog amortissement (en %)
362512	834 089,70	0,00	0,00	100%	0,00	49,00	01/12/2013	T	2,1100	0,5275	Euribor 3 mois	+1,885	SR	S.O	S.O	3,00%
362514	626 168,15	0,00	0,00	100%	0,00	49,00	01/12/2013	T	2,1100	0,5275	Euribor 3 mois	+1,885	SR	S.O	S.O	3,00%
414811	781 204,82	0,00	0,00	100%	0,00	50,00	01/12/2013	T	2,1100	0,5275	Euribor 3 mois	+1,885	SR	S.O	S.O	3,00%
428862	73 641,42	0,00	0,00	100%	0,00	50,00	01/12/2013	T	2,1100	0,5275	Euribor 3 mois	+1,885	SR	S.O	S.O	3,00%
433528	102 850,63	0,00	0,00	100%	0,00	51,00	01/12/2013	T	2,1100	0,5275	Euribor 3 mois	+1,885	SR	S.O	S.O	3,00%
433530	115 429,01	0,00	0,00	100%	0,00	51,00	01/12/2013	T	2,1100	0,5275	Euribor 3 mois	+1,885	SR	S.O	S.O	3,00%
441633	113 225,87	0,00	0,00	100%	0,00	53,00	01/12/2013	T	2,1100	0,5275	Euribor 3 mois	+1,885	SR	S.O	S.O	3,00%
444708	506 927,15	0,00	0,00	100%	0,00	59,00	01/12/2013	T	2,1100	0,5275	Euribor 3 mois	+1,885	SR	S.O	S.O	3,00%
446858	326 352,84	0,00	0,00	100%	0,00	59,00	01/12/2013	T	2,1100	0,5275	Euribor 3 mois	+1,885	SR	S.O	S.O	3,00%
468951	911 770,07	0,00	0,00	100%	0,00	65,00	01/12/2013	T	2,1100	0,5275	Euribor 3 mois	+1,885	SR	S.O	S.O	3,00%
866831	532 253,86	0,00	0,00	100%	0,00	73,00	01/12/2013	T	2,1100	0,5275	Euribor 3 mois	+1,885	SR	S.O	S.O	3,00%
913959	954 537,62	0,00	0,00	100%	0,00	78,00	01/12/2013	T	2,1100	0,5275	Euribor 3 mois	+1,885	SR	S.O	S.O	3,00%
223644	674 143,30	0,00	8 015,22	100%	0,00	38,00	01/12/2013	T	3,2700	0,8100	Taux fixe	S.O	S.O	0,00	S.O	Amortissement déduit
276332	573 001,30	0,00	3 962,74	100%	0,00	44,00	01/12/2013	T	3,2700	0,8100	Taux fixe	S.O	S.O	0,00	S.O	Amortissement déduit
279059	2 243 977,99	0,00	15 518,77	100%	0,00	45,00	01/12/2013	T	3,2700	0,8100	Taux fixe	S.O	S.O	0,00	S.O	Amortissement déduit
355714	1 129 835,67	0,00	0,00	100%	0,00	48,00	01/12/2013	T	3,2700	0,8100	Taux fixe	S.O	S.O	0,00	S.O	Amortissement déduit
362293	81 484,62	0,00	563,52	100%	0,00	45,00	01/12/2013	T	3,2700	0,8100	Taux fixe	S.O	S.O	0,00	S.O	Amortissement déduit
413523	250 749,80	0,00	0,00	100%	0,00	46,00	01/12/2013	T	3,2700	0,8100	Taux fixe	S.O	S.O	0,00	S.O	Amortissement déduit
413524	127 104,21	0,00	0,00	100%	0,00	46,00	01/12/2013	T	3,2700	0,8100	Taux fixe	S.O	S.O	0,00	S.O	Amortissement déduit
416555	83 036,01	0,00	0,00	100%	0,00	47,00	01/12/2013	T	3,2700	0,8100	Taux fixe	S.O	S.O	0,00	S.O	Amortissement déduit
<b>TOTAL</b>	<b>11 041 784,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>													

Ce tableau comporte 20 contrat(s) de prêts  
Montants exprimés en euros.

S.O. : Sans Objet

Périodicité: A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours.

(2) dont intérêts compensateurs ou différés refinancés

(3) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués (basés sur un Livret A à 1,75) sont susceptibles d'évoluer à la date d'effet du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date de l'offre et la date d'effet du réaménagement.

(4) F : fixe

SR : Le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : Les taux d'intérêt et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

(5) Pour les prêts compactés (\*), voir le détail des montants dans les annexes suivantes

Date d'établissement du présent document : 23/08/2013

Date d'effet du réaménagement : 01/09/2013